



**Saint-Damase**  
Fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

Est par les présentes donné à tous les contribuables de la susdite municipalité que lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 100-2 édictant le code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Damase.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, durant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

*Johanne Beauregard*

Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière